

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1992



Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1992



Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements

Table des matières

Pages

- 3** Lettre de transmission
 - 4** Introduction du Secrétaire général
 - 5** Etats membres
 - 5** Différends soumis au Centre
 - 6** Listes de conciliateurs et d'arbitres
 - 7** Publications
 - 9** Recherches et conférences
 - 10** Vingt-cinquième session annuelle du Conseil administratif
 - 10** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

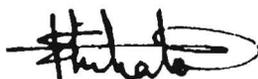
Le 11 septembre 1992

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, comme le prescrit l'Article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Ce Rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992.

Le Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Le Secrétaire général
Ibrahim F. I. Shihata

Monsieur Lewis T. Preston
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice 1992, le nombre des Etats membres du CIRDI a continué à augmenter: cinq pays supplémentaires ont ratifié la Convention et trois autres l'ont signée au cours de l'année, ce qui amène le nombre des Etats signataires à 113. Parmi les nouveaux signataires figure la Fédération russe qui a signé la Convention le 16 juin 1992. Au cours de l'année, les pays d'Amérique latine ont continué à exprimer leur intérêt pour la Convention et deux des nouveaux signataires appartiennent à cette région.

Pour ce qui est des affaires soumises au Centre, on note l'introduction d'une procédure d'annulation dans un cas, le règlement à l'amiable d'un différend dans un autre cas et l'enregistrement d'une demande d'arbitrage dans un troisième cas. Parmi les autres développements intéressants de l'année, il faut mentionner la conclusion de plus de 20 traités bilatéraux relatifs aux investissements se référant aux mécanismes de règlement des différends du CIRDI et les nouvelles désignations du Secrétaire général comme autorité habilitée à nommer des arbitres dans des affaires ad hoc. Le traité bilatéral d'investissement conclu le 17 juin 1992 entre les Etats-Unis et la Fédération russe est une illustration de ces deux développements. Parmi les options mentionnées pour la résolution des différends relatifs aux investissements, figurent les procédures du CIRDI et le recours à l'arbitrage ad hoc dans le cadre des règles d'arbitrage de la CNUDCI où le Secrétaire général du CIRDI agit comme autorité habilitée à nommer les arbitres.

Le succès du programme de recherche et de publications du Centre s'est poursuivi. La *ICSID Review* a continué sa percée avec la parution de deux nouveaux numéros, dont un marquant le vingt-cinquième anniversaire de la création du CIRDI en 1966 et faisant hommage au premier Secrétaire général du Centre, M. Aron Broches. Les collections intitulées *Investment Laws of the World* et *Investment Treaties* ont été enrichies par la publication de trois numéros contenant les codes des investisse-

ments de 13 pays et 35 traités bilatéraux d'investissement. En outre, des éditions revues et mises à jour des *ICSID Cases* et de la *ICSID Bibliography* ont été publiées.

Parmi ses autres activités majeures, le Centre a préparé des études de base et collaboré à un rapport du Groupe de la Banque mondiale sur le cadre juridique pour le traitement des investissements étrangers. Ce rapport, qui avait été demandé par le Comité de développement des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, pourrait aboutir à la formulation de directives qui contribueraient au développement progressif de la législation relative aux investissements étrangers.

Comme démontré plus haut et ailleurs dans le présent *Rapport annuel* l'exercice 1992 a été une autre grande année de réalisations pour le Centre dans ses efforts d'éviter et de résoudre les différends relatifs aux investissements internationaux.

**Le Secrétaire général
Ibrahim F. I. Shihata**

Etats membres

Au cours de l'exercice, la Convention a été signée par l'Albanie, l'Estonie, la Fédération russe, la Guinée-Bissau, le Pérou, la Tanzanie et l'Uruguay. Les instruments de ratification ont été déposés par l'Albanie, le Chili, l'Estonie, la République fédérale tchèque et slovaque et la Tanzanie. Au 30 juin 1992, 113 Etats avaient signé la Convention, et 100 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 1992 figure à l'Annexe 1.

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, cinq affaires étaient en cours d'instance. Les développements à ce sujet sont résumés ci-après.

1) *Amco Asia et al. c. République d'Indonésie Deuxième demande d'annulation (Affaire ARB/81/1)*

5 juillet 1991—Les parties déposent leur contre-mémoire à l'appui de l'annulation.

30 juillet 1991—L'Indonésie dépose sa réponse et les documents à l'appui.

9-12 décembre 1991—Les audiences ont lieu à Washington.

26-27 mars 1992—Le Comité se réunit à Paris.

2) *S.P.P. (Middle East) Limited c. République arabe d'Egypte (Affaire ARB/84/3)*

9 juillet 1991—Le Demandeur dépose une note sur les commentaires du 26 juin 1991 du Défendeur.

19 septembre 1991—Le Défendeur dépose une réponse à la note du 9 juillet 1991 du Demandeur.

17-21 février 1992—Le Tribunal se réunit à Paris et déclare la clôture de l'instance conformément à l'Article 38(1) du Règlement d'arbitrage.

20 mai 1992—La sentence du Tribunal est rendue.

27 mai 1992—Le Secrétaire général enregistre une demande soumise par le Défendeur en vue de l'annulation de la sentence.

Listes de conciliateurs et d'arbitres

- 3) *Société d'études de travaux et de gestion SETIMEG, S.A. c. République du Gabon (Affaire ARB/87/1)*

17 et 18 septembre 1991—Le Tribunal se réunit avec les parties à Paris pour entendre les témoins.

7 octobre 1991—Le Tribunal rend une ordonnance de procédure.

18 octobre 1991—Le Tribunal se réunit avec les parties à Paris pour entendre un témoin.

- 4) *Manufacturers Hanover Trust Company c. République arabe d'Egypte et General Authority for Investment and the Free Zones (Affaire ARB/89/1)*

28 janvier 1992—Le Demandeur et la General Authority for Investment informent le Tribunal que le différend a été réglé à l'amiable et demandent au Tribunal de suspendre la procédure sous réserve de la notification au Tribunal par le Demandeur de la terminaison officielle des procédures judiciaires intentées en Egypte.

- 5) *Vacuum Salt Products Limited c. Gouvernement de la République du Ghana (Affaire ARB/92/1)*

11 juin 1992—Le Secrétaire général enregistre une requête d'arbitrage présentée par Vacuum Salt Products Limited contre le Gouvernement de la République du Ghana.

Conformément à l'Article 13 de la Convention, chaque Etat contractant peut désigner au maximum quatre personnes pour chacune des deux listes maintenues par le Centre, et le Président du Conseil administratif peut désigner au maximum dix personnes pour chacune de ces deux listes. Au cours de l'exercice, les désignations suivantes ont été reçues des Etats contractants :

BELGIQUE

Liste de conciliateurs - désignations prenant effet le 20 août 1991:

MM. Robert Vandeputte et André Dequae (renouvellements de désignation)

Liste d'arbitres - désignations prenant effet le 20 août 1991 et le 6 décembre 1991, respectivement:

M. Franz de Voghel (renouvellement de désignation) et Maître Georges van Hecke

COREE

Liste de conciliateurs - désignations prenant effet le 4 juin 1992:

M. Hai-Hyung Cho (renouvellement de désignation), M. Sang-Kun Lee, M. Soon-woo Lee et M. Ho-Il Yoon.

Liste d'arbitres - désignations prenant effet le 4 juin 1992:

M. Sang-Hyun Son (renouvellement de désignation), M. Hong-Kyun Kim, M. Chun-Pyo Jhong et M. Woong-Shik Shin

FRANCE

Liste de conciliateurs - désignations prenant effet le 16 janvier 1992:

M. Pierre Henri Chabrand (renouvellement de désignation) et M. Michel Jeol

Liste d'arbitres - désignations prenant effet le 16 janvier 1992:

Mme Brigitte Stern et M. Jean-Paul Jacque

Liste de conciliateurs et d'arbitres - désignation prenant effet le 16 janvier 1992:

M. Jean-Jacques de Bresson

Publications

MAROC

Liste de conciliateurs et d'arbitres - désignations prenant effet le 10 décembre 1991: MM. Mohamed Hassan, Hassan Kettani, M'Fadel Lahlou (renouvellements de désignation) et M. Ali Amor

MAURICE

Liste de conciliateurs et d'arbitres - désignations prenant effet le 9 août 1991: Sir Hamid Moollan Q.C., Sir Jean Marc David CBE, Q.C. et Sir Maurice Rault KB, Q.C. (renouvellements de désignation)

PHILIPPINES

Liste de conciliateurs et d'arbitres - désignations prenant effet le 5 mai 1992: Mlle Lilia R. Bautista et M. Efren I. Plana (renouvellements de désignation); MM. Monico V. Jacob et Armando L. Surtos

SENEGAL

Liste d'arbitres - désignations prenant effet le 14 avril 1992: MM. Louis Preira de Carvalho, Mamadou Lamine Loum et Abdoulaye Ndiaye

La liste complète des personnes désignées figurant dans les deux listes est reproduite dans le document ICSID/10.

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en cours d'instance devant le CIRDI; il contient aussi des articles sur des questions d'intérêt actuel. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* ont été publiés: le Volume 8, No 2 (été 1991) et le Volume 9, No 1 (hiver 1992). Ces numéros contiennent un article sur la coopération entre le CIRDI et les autres institutions d'arbitrage et ils donnent également le nouveau barème des tarifs du Centre qui est entré en vigueur le 1er juillet 1991.

ICSID Review—Foreign Investment Law Journal

Les numéros d'automne 1991 et de printemps 1992 de l'*ICSID Review* ont été publiés au cours de l'exercice. Le numéro d'automne 1991 marquait le vingt-cinquième anniversaire du CIRDI. Il était également dédié à M. Aron Broches, principal architecte et premier Secrétaire général du CIRDI. Ce numéro spécial contenait une analyse des décisions d'annulation du CIRDI, un examen des résultats et des perspectives du CIRDI, et des articles sur le calcul des dommages dans les sentences du CIRDI, sur les mesures provisoires dans les procédures du CIRDI et sur la compétence du Centre. Il comprenait également une vue d'ensemble sur le rôle du Groupe de la Banque dans la promotion des investissements étrangers.

Le numéro du printemps 1992 contenait un article sur les accords de développement économique et une évaluation de la nouvelle procédure de jugement pré-arbitral de la CCI. D'autres articles examinaient la procédure d'annulation prévue par la Convention du CIRDI et la question du coût des arbitrages internationaux. Ce numéro comprenait également un examen de la nouvelle loi relative aux investissements étrangers en Namibie et trois articles sur la rédaction des clauses d'arbitrage.

Investment Laws of the World

Deux nouvelles mises à jour (92/1 et 92/2) de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World* ont été publiées au cours de l'exercice. Elles comprennent les textes de lois récentes en matière d'investissement des 13 pays suivants : Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Equateur, Grèce, Namibie, Ouganda, Pérou, Pologne, République du Yémen, Roumanie, Trinité-et-Tobago et Viet Nam.

Traités relatifs aux investissements

le Centre a obtenu, avec la collaboration de ses membres, les textes de 32 nouveaux traités bilatéraux relatifs aux investissements qui ont été incorporés dans la collection *Investment Treaties* (mise à jour 92/3). Les traités publiés dans cette mise à jour comprennent les traités bilatéraux relatifs aux investissements conclus entre des pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest et des Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Deux de ces traités ont été conclus entre un Etat africain et un Etat asiatique.

Autres activités dans le domaine des publications

Au cours de l'exercice, le Centre a également publié une édition augmentée de l'*ICSID Bibliography* contenant des références aux traductions de la Convention du CIRDI en 15 langues et à quelque 300 articles et livres se rapportant au CIRDI et à la Convention du CIRDI. Une nouvelle version révisée de *ICSID Cases* (affaires soumises au CIRDI) a été également publiée au cours de l'exercice; elle donne des renseignements sur les procédures de conciliation et d'arbitrage du CIRDI, ainsi que des références aux décisions rendues dans les affaires du CIRDI qui ont été publiées. En outre, le Centre a publié deux autres brochures : *Arbitration under the ICSID Convention*, par Aron Broches, et *Towards a Greater Depoliticization of Investment Disputes: The Roles of ICSID and MIGA*, par Ibrahim F.I. Shihata.

Activités de recherches et conférences

Cadre juridique du traitement des investissements étrangers

En avril 1991, le Comité de développement des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international a demandé un rapport sur « un cadre juridique global incorporant les principes juridiques indispensables à la promotion des investissements étrangers directs ». La préparation du rapport, qui pourrait aboutir à la formulation de directives sur ce sujet, a été confiée par le Président de la Banque mondiale à un groupe de travail présidé par le Vice-Président et Conseiller général de la Banque, qui est également le Secrétaire général du CIRDI, et où siège aussi le Conseiller général de la Société financière internationale et le Conseiller général de l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

Au cours de l'exercice passé, le personnel du CIRDI a aidé le groupe de travail, et sa contribution a jusqu'à présent inclus la préparation d'études de base sur les traités bilatéraux relatifs aux investissements et les codes d'investissement nationaux ainsi que des bibliographies détaillées.

Conférences sur l'arbitrage

Parmi les conférences auxquelles le Centre a participé au cours de l'année, il convient de citer le huitième colloque sur l'arbitrage international sous les auspices communs du CIRDI, de l'American Arbitration Association et de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Organisé par le CIRDI au siège de la Banque mondiale, le 11 novembre 1991, le colloque de cette année a examiné la question de l'arbitrage international et des pays en voie de développement, ainsi que les problèmes liés à la rédaction des clauses d'arbitrage. Une centaine de participants appartenant à la profession juridique et au monde des affaires ont assisté au colloque.

Le Centre a également participé au Premier Congrès de l'International Federation of Commercial Arbitration Institutions (Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial) qui s'est tenu au Caire les 20 et 21 février 1992. Le Congrès était organisé par le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international et une communication intitulée « Paths to Institutional Cooperation » a été présentée au nom du Secrétaire général du CIRDI.

Vingt-cinquième session annuelle du Conseil administratif

Finances

La Vingt-cinquième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue le 17 octobre 1991 à Bangkok (Thaïlande), à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

A cette session, le Conseil a examiné le Rapport du Secrétaire général sur les faits récents intéressant le CIRDI et approuvé le Rapport annuel 1991 sur les activités du Centre et le budget pour l'exercice 92. Les Résolutions adoptées lors de la session figurent à l'Annexe 2.

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 92 sont présentés à l'Annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémoire sur les arrangements administratifs conclu entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'Article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Annexes

Pages

- | | |
|-----------|---|
| 12 | 1. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention |
| 15 | 2. Résolutions du Conseil administratif |
| 16 | 3. Rapport et états financiers |
| 18 | 4. Publications du CIRDI |
-

Annexe 1**Liste des Etats contractants et signataires de la Convention**

(Au 30 juin 1992)

Les 113 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé aux dates indiquées la Convention sur le règlement des différends en matière d'investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le nom des 100 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification est en caractères gras, et les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
Afghanistan	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juil. 1968
Albanie	15 oct. 1991	15 oct. 1991	14 nov. 1991
Allemagne	27 janv. 1966	18 avril 1969	18 mai 1969 ¹
Arabie saoudite	28 sept. 1979	8 mai 1980	7 juin 1980
Argentine	21 mai 1991		
Australie	24 mars 1975	2 mai 1991	1er juin 1991
Autriche	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
Bangladesh	20 nov. 1979	27 mars 1980	26 avril 1980
Barbade	13 mai 1981	1er nov. 1983	1er déc. 1983
Belgique	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
Belize	19 déc. 1986		
Bénin, Rép. populaire du	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
Bolivie	3 mai 1991		
Botswana	15 janv. 1970	15 janv. 1970	14 fév. 1970
Burkina Faso	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
Burundi	17 fév. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
Cameroun	23 sept. 1965	3 janv. 1967	2 fév. 1967
Chili	25 janv. 1991	24 sept. 1991	24 oct. 1991
Chine	9 fév. 1990		
Chypre	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
Comores	26 sept. 1978	7 nov. 1978	7 déc. 1978
Congo, Rép. populaire du	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
Corée, Rép. de	18 avril 1966	21 fév. 1967	23 mars 1967
Costa Rica	29 sept. 1981		
Côte d'Ivoire	30 juin 1965	16 fév. 1966	14 oct. 1966
Danemark	11 oct. 1965	24 avril 1968	24 mai 1968 ²
Egypte, Rép. arabe d'	11 fév. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
El Salvador	9 juin 1982	6 mars 1984	5 avril 1984
Emirats arabes unis	23 déc. 1981	23 déc. 1981	22 janv. 1982
Equateur	15 janv. 1986	15 janv. 1986	14 fév. 1986
Estonie	23 juin 1992	23 juin 1992	22 juil. 1992
Etats-Unis d'Amérique	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Ethiopie	21 sept. 1965		
Fédération russe	16 juin 1992		

¹ Le 3 octobre 1990, l'Allemagne a notifié le Centre que "par l'accession de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, avec effet au 3 octobre 1990, les deux Etats allemands se sont unis pour former un Etat souverain qui, comme seul et même membre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, reste lié par les dispositions de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. A compter de la date d'unification, la République fédérale d'Allemagne agira au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sous le nom d' 'Allemagne'".

² Par notification reçue le 15 mai 1968, le Danemark a exclu les îles Féroé; par notification reçue le 30 octobre 1968, le Danemark a étendu l'application de la Convention aux îles Féroé à compter du 1er janvier 1969.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
Fidji	1er juil. 1977	11 août 1977	10 sept. 1977
Finlande	14 juil. 1967	9 janv. 1969	8 fév. 1969
France	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967
Gabon	21 sept. 1965	4 avril 1966	14 oct. 1966
Gambie	1er oct. 1974	27 déc. 1974	26 janv. 1975
Ghana	26 nov. 1965	13 juil. 1966	14 oct. 1966
Grèce	16 mars 1966	21 avril 1969	21 mai 1969
Grenade	24 mai 1991	24 mai 1991	23 juin 1991
Guinée	27 août 1968	4 nov. 1968	4 déc. 1968
Guinée-Bissau	4 sept. 1991		
Guyane	3 juil. 1969	11 juil. 1969	10 août 1969
Haiti	30 janv. 1985		
Honduras	28 mai 1986	14 fév. 1989	16 mars 1989
Hongrie	1er oct. 1986	4 fév. 1987	6 mars 1987
Iles Salomon	12 nov. 1979	8 sept. 1981	8 oct. 1981
Indonésie	16 fév. 1968	28 sept. 1968	28 oct. 1968
Irlande	30 août 1966	7 avril 1981	7 mai 1981
Islande	25 juil. 1966	25 juil. 1966	14 oct. 1966
Israël	16 juin 1980	22 juin 1983	22 juil. 1983
Italie	18 nov. 1965	29 mars 1971	28 avril 1971
Jamaïque	23 juin 1965	9 sept. 1966	14 oct. 1966
Japon	23 sept. 1965	17 août 1967	16 sept. 1967
Jordanie	14 juil. 1972	30 oct. 1972	29 nov. 1972
Kenya	24 mai 1966	3 janv. 1967	2 fév. 1967
Koweït	9 fév. 1978	2 fév. 1979	4 mars 1979
Lesotho	19 sept. 1968	8 juil. 1969	7 août 1969
Libéria	3 sept. 1965	16 juin 1970	16 juil. 1970
Luxembourg	28 sept. 1965	30 juil. 1970	29 août 1970
Madagascar	1er juin 1966	6 sept. 1966	14 oct. 1966
Malaisie	22 oct. 1965	8 août 1966	14 oct. 1966
Malawi	9 juin 1966	23 août 1966	14 oct. 1966
Mali	9 avril 1976	3 janv. 1978	2 fév. 1978
Maroc	11 oct. 1965	11 mai 1967	10 juin 1967
Maurice	2 juin 1969	2 juin 1969	2 juil. 1969 ³
Mauritanie	30 juil. 1965	11 janv. 1966	14 oct. 1966
Mongolie, Rép. populaire de	14 juin 1991	14 juin 1991	14 juil. 1991
Népal	28 sept. 1965	7 janv. 1969	6 fév. 1969
Niger	23 août 1965	14 nov. 1966	14 déc. 1966
Nigéria	13 juil. 1965	23 août 1965	14 oct. 1966
Norvège	24 juin 1966	16 août 1967	15 sept. 1967
Nouvelle-Zélande	2 sept. 1970	2 avril 1980	2 mai 1980 ⁴
Ouganda	7 juin 1966	7 juin 1966	14 oct. 1966
Pakistan	6 juil. 1965	15 sept. 1966	15 oct. 1966

³ Jusqu'à l'indépendance de Maurice, le 12 mars 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

⁴ Lors du dépôt de son instrument de ratification, la Nouvelle-Zélande a, en vertu de l'Article 70 de la Convention, exclu de son champ d'application les Iles Cook, Niue et Tokelau.

Etat	Signature		Dépôt des instruments de ratification		Entrée en vigueur de la Convention	
Papouasie-Nouvelle-						
Guinée	20 oct.	1978	20 oct.	1978	19 nov.	1978
Paraguay	27 juil.	1981	7 janv.	1983	6 fév.	1983
Pays-Bas	25 mai	1966	14 sept.	1966	14 oct.	1966 ⁵
Pérou	4 sept.	1991				
Philippines	26 sept.	1978	17 nov.	1978	17 déc.	1978
Portugal	4 août	1983	2 juil.	1984	1er août	1984
République						
centrafricaine	26 août	1965	23 fév.	1966	14 oct.	1966
République tchèque et						
slovaque	13 mai	1991	9 mars	1992	8 avril	1992
Roumanie	6 sept.	1974	12 sept.	1975	12 oct.	1975
Royaume-Uni	26 mai	1965	19 déc.	1966	18 janv.	1967 ⁶
de Grande-Bretagne et						
d'Irlande du Nord						
Rwanda	21 avril	1978	15 oct.	1979	14 nov.	1979
Sainte-Lucie	4 juin	1984	4 juin	1984	4 juil.	1984 ⁷
Samoa Occidental	3 fév.	1978	25 avril	1978	25 mai	1978
Sénégal	26 sept.	1966	21 avril	1967	21 mai	1967
Seychelles	16 fév.	1978	20 mars	1978	19 avril	1978
Sierra Leone	27 sept.	1965	2 août	1966	14 oct.	1966
Singapour	2 fév.	1968	14 oct.	1968	13 nov.	1968
Somalie	27 sept.	1965	29 fév.	1968	30 mars	1968
Soudan	15 mars	1967	9 avril	1973	9 mai	1973
Sri Lanka	30 août	1967	12 oct.	1967	11 nov.	1967
Suède	25 sept.	1965	29 déc.	1966	28 janv.	1967
Suisse	22 sept.	1967	15 mai	1968	14 juin	1968
Swaziland	3 nov.	1970	14 juin	1971	14 juil.	1971 ⁸
Tanzanie	10 janv.	1992	18 mai	1992	17 juin	1992
Tchad	12 mai	1966	29 août	1966	14 oct.	1966
Thaïlande	6 déc.	1985				
Togo	24 janv.	1966	11 août	1967	10 sept.	1967
Tonga	1er mai.	1989	21 mars	1990	20 avril	1990
Trinité-et-Tobago	5 oct.	1966	3 janv.	1967	2 fév.	1967
Tunisie	5 mai	1965	22 juin	1966	14 oct.	1966
Turquie	24 juin	1987	3 mars	1989	2 avril	1989
Uruguay	28 mai	1992				
Yougoslavie	21 mars	1967	21 mars	1967	20 avril	1967
Zaire	29 oct.	1968	29 avril	1970	29 mai	1970
Zambie	17 juin	1970	17 juin	1970	17 juil.	1970
Zimbabwe	25 mars	1991				

⁵ Les Pays-Bas, lors du dépôt de leur instrument de ratification, ont limité l'application de la Convention au Royaume en Europe. Par une notification reçue le 22 mai 1970, les Pays-Bas ont retiré cette limitation et ont aussi étendu l'application de la Convention au Suriname et aux Antilles néerlandaises. Le Suriname étant devenu indépendant le 25 novembre 1975, la Convention a cessé d'être applicable au Suriname à cette date.

⁶ Le Royaume-Uni, en vertu de l'Article 70 de la Convention, a exclu de son champ d'application les territoires figurant ci-dessous pour les relations internationales desquels il est responsable : Jersey, Ile de Man, Territoire britannique de l'Océan Indien, Iles Pitcairn, Territoire antarctique britannique, Zones des bases souveraines à Chypre. Par des notifications reçues, respectivement, le 27 juin 1979 et le 17 novembre 1983, le Royaume-Uni a étendu l'application de la Convention à Jersey à compter du 1er juillet 1979 et à l'Ile de Man à compter du 1er novembre 1983.

⁷ Jusqu'à l'indépendance de St. Lucie, le 22 février 1979, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

⁸ Jusqu'à l'indépendance du Swaziland, le 6 septembre 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

Résolutions du Conseil administratif

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil administratif à sa Vingt-Cinquième session annuelle le 17 octobre 1991 :

AC(25)/RES/73 Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif

DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1991 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/91/3.

AC(25)/RES/74 Adoption du budget pour l'exercice 92

Le Conseil administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/91/2.

Annexe 3

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Variations du solde des fonds

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1992</i>	<i>1991</i>
Contribution représentée par les services fournis au Centre par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	\$ 618.131	\$ 528.351
Dépenses effectuées pour le compte du Centre par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	<u>(618.131)</u>	<u>(528.351)</u>
Différence entre la contribution et les dépenses	<u>—</u>	<u>—</u>
Acomptes nets versés au Centre par les parties à des procédures d'arbitrage	90.000	462.870
Revenu des placements: montants perçus	15.559	32.702
Revenu des placements: montants reversés aux parties à des procédures d'arbitrage	(2.829)	(44.815)
Décaissements effectués par le Centre pour financer les honoraires et les dépenses au titre de procédures d'arbitrage	<u>(210.730)</u>	<u>(718.187)</u>
Différence entre les acomptes et les décaissements	<u>(108.000)</u>	<u>(267.430)</u>
Déficit (excédent) des avances des parties à des procédures d'arbitrage et revenus des placements payables à eux	<u>108.000</u>	<u>267.430</u>
Variation du solde du fonds	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Composition du solde du fonds

	<i>30 juin 1992</i>	<i>30 juin 1991</i>
Avoirs en caisse et placements	\$ 283.133	\$ 351.937
Acomptes versés par des parties à des procédures d'arbitrage	(159.730)	(280.460)
Dû à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	(39.196)	—
Revenus des placements payables aux parties à des procédures d'arbitrage	<u>(84.207)</u>	<u>(71.477)</u>
Solde du fonds	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

La note ci-jointe fait partie intégrante de ces états financiers.

Annexe 3 (suite)

Note relative aux états financiers

30 juin 1992 et 30 juin 1991

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis)

Le Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre le Centre et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui est entré en vigueur le 14 octobre 1966, prévoit notamment que, sauf dans la mesure où le Centre peut se faire rembourser par les parties à des procédures honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités *ad hoc*, la Banque fournira au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- 1) les services de membres du personnel et de consultants; et
- 2) d'autres services administratifs, locaux et matériels tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses indiquées pour le compte du Centre représentent la valeur des services fournis par la Banque et ne recouvrent que les montants identifiés par celle-ci comme se rapportant directement au Centre; elles ne comprennent donc aucun frais indirect ou général de la Banque. Les contributions indiquées de 618.131 dollars et de 528.351 dollars pour les exercices clos le 30 juin 1992 et 30 juin 1991, respectivement, représentent la valeur des services fournis par la Banque, diminuée des remboursements effectués par le Centre sur le produit de la vente de ses publications et des droits d'enregistrement. Les dépenses engagées par la Banque pour le compte du Centre se présentent comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1992</i>	<i>1991</i>
Services du personnel (y compris les bénéfices)	\$ 511.477	\$ 417.718
Déplacements	21.424	4.223
Services contractuels	69.533	93.450
Services administratifs, locaux et matériels	23.613	26.034
	<u>626.047</u>	<u>541.425</u>
Moins : Remboursements effectués par le Centre sur la vente de ses publications et droits d'enregistrement	7.916	\$ 13.074
Total	<u>\$ 618.131</u>	<u>\$ 528.351</u>

Les dépenses du Centre qui peuvent être attribuées à des procédures d'arbitrage sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à verser périodiquement des acomptes afin de couvrir ces dépenses. Les soldes des avoirs en caisse et placements qui apparaissent dans la composition du solde de fonds représentent les acomptes versés par les parties à des procédures d'arbitrage, les montants dus à la Banque, et les revenus des placements.

Note: Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du rapport annuel.

Publications du CIRDI

Historique de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (4 volumes).

- CIRDI/2 Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/3 Liste des Etats contractants et autres signataires de la Convention
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/5/Rév. 1 Clauses modèles de consentement à la compétence du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/8 Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/10 Liste des Conciliateurs et Arbitres
(anglais)
- CIRDI/11/Rév. 1 Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/13/Rév. 2 Bibliographie concernant le CIRDI
(anglais)
- CIRDI/15 CIRDI Documents de base : Convention, Règlement administratif et financier, Règlement d'introduction des instances, Règlement d'arbitrage, Règlement de conciliation
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/16/Rév. 2 Affaires soumises au CIRDI
(anglais)
- News from ICSID
(anglais semestriel)
- L'arbitrage dans le cadre de la Convention du CIRDI (par Aron Broches)
(anglais)
- Vers une dépolitisation plus poussée des différends relatifs aux investissements : la contribution du CIRDI et de l'AMGI (par Ibrahim F.I. Shihata)
(anglais)

Publications concernant le droit des investissements étrangers

Législations nationales et traités bilatéraux relatifs aux investissements

Le Centre publie une collection en 10 volumes de législations nationales relatives aux investissements, intitulée *Investment Laws of the World*, et une collection de traités bilatéraux en trois volumes, intitulée *Investment Treaties*. Trois nouvelles mises à jour ont été publiées au cours de l'exercice.

Ces deux collections peuvent être obtenues en s'adressant à Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis), au prix de 1.050 dollars pour les deux ou de 300 dollars pour les trois volumes d'*Investment Treaties* seulement.

ICSID Review Foreign Investment Law Journal

Cette publication contient des renseignements sur le droit et la pratique en matière d'investissements étrangers, y compris les législations nationales, les traités relatifs aux investissements, les tendances en matière de contrats portant sur les investissements et le règlement des différends relatifs aux investissements.

(Publication semestrielle printemps et automne)

Adresser les demandes d'abonnement à ICSID Review (\$ 50 par an, pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE, et \$ 25 pour les autres, plus frais d'envoi) à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 701 W. 40th Street, Suite 275, Baltimore, Maryland 21211, Etats-Unis.

CIRDI

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234
Adresse télégraphique: ICSID